

ARRETE ELECTORAL N° 2022-282

**PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PARTIELLE
DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 et D719-1 à D 719-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université ;
- Vu** l'arrêté électoral 2022-241 portant organisation des élections partielles au sein de la CFVU - collège A, secteur LSH et de la CR - collège F ;
- Vu** l'arrêté 2022-269 du 27 octobre 2022 portant modification de l'arrêté électoral 2022-241 en ce qui concerne les articles 4,5,6a,6b et 8 ;
- Vu** l'arrêté 2022-278 du 15 novembre 2022 portant recevabilité des candidatures après avis du CEC en date du 15 novembre 2022 ;
- Vu** l'avis du Comité électoral consultatif (CEC) rendu lors de la séance du 25 novembre 2022 ;

Arrête :

Article 1 : La Présidente de l'Université proclame les résultats ci-dessous :

CFVU – COLLEGE A – SECTEUR LSH

Nombre d'électeurs inscrits : 156
Siège à pourvoir : 1
Votants : 11
Bulletin blanc ou nul : 1
Suffrages valablement exprimés : 10

Est déclarée élue :

Françoise ORAZI, liste Agir

COMMISSION DE LA RECHERCHE - COLLEGE F

Nombre d'électeurs inscrits : 632
Siège à pourvoir : 1
Votants : 101
Bulletin blanc ou nul : 9
Suffrages valablement exprimés : 92

Liste	Suffrages obtenus
Christelle CAILLET, liste Changer	22
Jérémie PHILIBERT, liste SNASUB-FSU	70

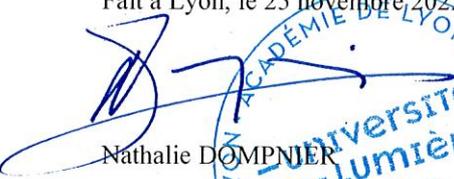
Est déclaré élu :

Jérémie PHILIBERT liste SNASUB-FSU

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera notifié aux membres et délégués de listes du Comité électoral consultatif. Il sera affiché dans les locaux universitaires et mis en ligne sur le site internet et intranet de l'Université.

Fait à Lyon, le 25 novembre 2022


Nathalie DOMPNIER

